

Personnes Concernées : Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

Objectif de la formation : La formation permettra de développer des compétences en langue anglaise, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans la vie professionnelle. Le stagiaire peut comprendre des phrases et des expressions fréquemment utilisées. Il peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct et décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats de la vie courante et du travail, y compris une discussion technique simple dans sa spécialité. Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

Durée : 24 - 48 heures janvier à décembre

Niveau prérequis : Niveau A1 selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Contenu du programme

Ce programme de base pourra être adapté en fonction des besoins

Expression orale : Exercices de prononciation. Mises en situations de communication élémentaires

Compréhension orale : Exercices visant à saisir l'information essentielle d'une situation communicative

Expression écrite : Rédaction de courts messages (courriers électroniques, sms, ...)

Compréhension écrite : Lecture de documents simples sur des sujets généraux et professionnels

Grammaire et structures : Poursuite de l'acquisition des structures de base

Vocabulaire : Poursuite de l'acquisition du vocabulaire de la vie quotidienne et de la vie professionnelle.

Modalité et délais d'accès : La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation. Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités : Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référent PSH : Kevin QUIRKE